

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par **Monsieur Jean-Pierre PONSARD**, demeurant rue du Stockay, n° 7A à 6997 FANZEL-EREZEE en vue d'obtenir le permis d'environnement pour **forer et exploiter une prise d'eau à usage agricole sis rue du Stockay n° 7A à 6997 FANZEL-EREZEE et cadastré 3^e Division/MORMONT, section A – n° 225B – 225C – 225D – 215B.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 - EREZEE, à partir du **09 septembre 2021 jusqu'au 24 septembre 2021.**

Date d'affichage de la demande	03 septembre 2021
Date d'ouverture de l'enquête	09 septembre 2021
Clôture de l'enquête	Lieu : Administration communale rue des Combattants, 15 6997 EREZEE Date : 24 septembre 2021 à 11 heures
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Administration communale d'EREZEE rue des Combattants, 15 6997 EREZEE aline.pierard@erezee.be

Le Bourgmestre

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète et incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie du Covid-19, le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie seront datés et signés ; ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des informations techniques sur le projet auprès :

- Du demandeur
- Du service Urbanisme de la Commune d'Erezée - ☎ 086/320.928 – aline.pierard@erezee.be
- Du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Permis et des Autorisations, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - ☎ 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est le Collège communal.

A Erezée, le 02 septembre 2021



Le Bourgmestre,

M. JACQUET.